



EIDGENÖSSISCHE TURNVETERANEN-VEREINIGUNG  
UNION FÉDÉRALE DES GYMNASTES-VÉTÉRANS  
UNIONE FEDERALE DEI GINNASTI-VETERANI

## **HOMEPAGE / PRESENCE INTERNET** Ann. 8-B-f / Version 08.07.2015

### **Généralités**

#### **1. Abréviations utilisées dans le texte:**

UFGV	Union Fédérale des Gymnastes-Vétérans
URL	Uniform Resource Locator (indicateur unitaire de source / Adresse de la Homepage)
CC	Comité central UFGV

#### **2. Désignations utilisées dans le texte:**

Dans le texte qui suit, la désignation des fonctions et des personnes s'applique à égalité aux expressions féminines et masculines.

### **1. Dispositions générales**

- 1.1. L'UFGV est présente sur Internet sous l'adresse URL: [www.etvv.ch](http://www.etvv.ch).
- 1.2. Le but de cette présence est de fournir aux utilisateurs des médias électroniques sur la plate-forme de communication Internet une offre de base d'informations actuelles sur l'UFGV.
- 1.3. L'UFGV met gratuitement à disposition des groupes régionaux et locaux de vétérans qui sont membres de l'UFGV un lien sur sa propre Homepage.
- 1.4. Aucun accès direct aux fonctions d'administrateur de la Homepage de l'UFGV n'est possible pour les groupes.
- 1.5. L'UFGV peut – dans des cas d'exception – mettre à disposition des sous-domaines sous [www.etvv.?.ch](http://www.etvv.?.ch). L'utilisation d'un sous-domaine doit être demandée par écrit par le groupe concerné au poste Communication et autorisé par le CC. Les frais pour un sous-domaine sont fixés par le CC.

### **2. Compétences**

Pour toutes les publications qui concernent l'UFGV, les compétences suivantes sont définies pour la Homepage:

#### **2.1. Par le CC:**

- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| - Définition de l'offre d'information pour: | - toute la présentation;             |
|   | - éventuels bandeaux publicitaires;  |
|   | - accord de hosting et sous-domaine. |



EIDGENÖSSISCHE TURNVETERANEN-VEREINIGUNG  
UNION FÉDÉRALE DES GYMNASTES-VÉTÉRANS  
UNIONE FEDERALE DEI GINNASTI-VETERANI

## 2.2. Par le poste Communication:

- Fourniture d'informations, en particulier:
  - communiqués / news;
  - procès-verbaux;
  - mutations;
  - dates actualisées;
  - documents actualisés.
- Entretien de la Homepage, en particulier:
  - entretien et contrôle des données;
  - sécurité de la Homepage;
  - réception de propositions;
  - collaboration avec le provider URL;
  - actualisation de l'environnement du système;
  - propositions d'améliorations;
  - propositions de rénovations.

## 3. Tâches du poste Communication en matière de présence sur Internet

- 3.1. Surveillance / contrôle du respect de ce règlement.
- 3.2. Propositions au CC pour des adaptations / compléments de ce règlement.
- 3.3. Attribution de mandats de provider et webdesigner.
- 3.4. Surveillance des prestations de service de provider et webdesigner.
- 3.5. Traitement de propositions et réclamations des groupes et autres groupements externes.
- 3.6. Information du CC sur d'éventuelles utilisations abusives de la Homepage et de ses contenus.
- 3.7. Etablissements de montants de budget et contrôle des frais relatifs.

## 4. Offre

- 4.1. L'offre de l'UFGV sur Internet comprend des informations d'intérêt tant général que particulier pour ses membres.
- 4.2. Il faut remarquer que seules des informations actuelles et vérifiées doivent être publiées sur Internet.
- 4.3. L'UFGV, soit le poste Communication, décide du placement d'informations sur des manifestations en rapport avec la gymnastique et de leur durée de publication.



## 5. Conditions

- 5.1. Les utilisateurs de sous-domaines doivent signer le présent règlement. Par leur signature, ils acceptent le présent règlement.
- 5.2. Les utilisateurs de sous-domaines s'engagent à respecter les lois en vigueur, de ne publier aucun contenu illégal, punissable, dangereux pour la jeunesse, pornographique ou violent ou de le rendre accessible par des liens. Des informations variables ou limitées dans le temps doivent être adaptées en temps utile ou effacées.
- 5.3. Le traitement de données personnelles est interdit, si les conditions juridiques de protection des données ne sont pas assurées.
- 5.4. Les limites de l'ordre juridique général, en particulier les normes de droit d'auteur, de concurrence et de protection de la personnalité doivent être respectées. Il ne doit se produire en aucun cas de concurrence déloyale. Sans l'autorisation des ayant-droit, aucune œuvre protégée (textes, images, sons, films et autres éléments de conception ou d'éventuelles autres données protégées par le droit d'auteur) ne doit être utilisée ou traitée.
- 5.5. L'envoi massif de messages de contenu identique ou quasi identique (spam) n'est pas admis.
- 5.6. L'envoi de données ou de logiciels capables de nuire au matériel ou au logiciel des destinataires n'est pas admis.

## 6. Sanctions

L'inobservation des conditions sous chiffre 5 peut conduire à la suppression immédiate d'utilisateurs et de leurs liens, respectivement d'autres modules interactifs.

## 7. Gestion des données

- 7.1. Le provider responsable enregistre et traite les données de ses utilisateurs, en respectant les lois fédérales et cantonales relatives à la protection des données.
- 7.2. Le poste Communication, en étroite collaboration avec le provider et le webdesigner, est responsable de la sécurité externe des données de la Homepage [www.etv.ch](http://www.etv.ch). La sécurité des données appliquée doit correspondre au niveau actuel de la Homepage [www.etvv.ch](http://www.etvv.ch) et être enregistrée en conséquence. Le moyen de sauvegarde est mis à disposition par le provider.
- 7.3. Les accès à la Homepage de l'UFGV peuvent être enregistrés dans des buts de statistique. On peut en déduire des conclusions sur le comportement des utilisateurs. Ces statistiques sont relevées de manière anonyme par le provider et elles ne sont pas publiées.
- 7.4. Les utilisateurs de sous-domaines ont un accès direct à leurs propres données enregistrées et ils peuvent en tout temps les modifier, les compléter ou les effacer.
- 7.5. Le présent règlement de l'UFGV est subordonné aux conditions contractuelles entre le provider et l'UFGV.



EIDGENÖSSISCHE TURNVETERANEN-VEREINIGUNG  
UNION FÉDÉRALE DES GYMNASTES-VÉTÉRANS  
UNIONE FEDERALE DEI GINNASTI-VETERANI

## 8. Exclusion de responsabilité

- 8.1. Les utilisateurs sont eux-mêmes responsables des données et des contenus qu'ils transmettent.
- 8.2. L'UFGV ne supporte aucune responsabilité envers les utilisateurs ainsi que de tiers pour les contenus, les programmes, la sécurité des données, les services et les modules interactifs, ni pour des dommages de tous genres pouvant découler de l'utilisation, du traitement ou autres.
- 8.3. Bien que les informations soient tenues le plus à jour possible, l'UFGV ne supporte aucune responsabilité pour l'actualité et l'exactitude des données présentées.

## 9. Dispositions finales

- 9.1. L'utilisation d'un sous-domaine est conclue pour la durée d'une année. Sans résiliation par une des parties, l'utilisation convenue se prolonge d'une année.
- 9.2. Le sous-domaine peut être résilié pour la fin de chaque mois, avec un délai de 60 jours, sans indication de motifs, par communication écrite à l'UFGV, poste Communication.
- 9.3. En cas de résiliation avant l'achèvement d'une année contractuelle, aucune taxe ne sera remboursée.
- 9.4. Pour toute question juridique et tout différend en relation avec la présence sur Internet de [www.etvv.ch](http://www.etvv.ch), seul le droit suisse est applicable.  
**Le for juridique est le domicile du président central en fonction.**

Remarque sur l'approbation:

Le présent document a été approuvé lors de la séance du CC du 18 juin 2015 et il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il remplace toutes les dispositions antérieures à ce sujet.